

Admission en Kindergarten en 2016

Conseils aux parents

Tous les parents ayant des enfants nés en 2011 devraient faire une demande d'admission en Kindergarten du 7 décembre au 15 janvier. Parmi ces élèves se trouvent ceux qui ont un handicap, ceux qui sont en pré-k, et les apprenants de l'anglais (ELL).

Si vous vivez dans un secteur scolaire rattaché à une école ayant des élèves sur sa liste d'attente de la maternelle au cours de ces dernières années, il se peut que vous ayez des questions ayant trait à ce processus. Pour trouver l'école rattachée à votre secteur scolaire, allez sur www.nyc.gov/schoolsearch ou appelez 311.

Comment se font les offres ? Qui place-t-on sur la liste d'attente ?

Toutes offres faites par les écoles sont décidées en fonction des priorités d'admission. Les élèves vivant dans un secteur scolaire rattaché à une école où l'un de leur frère/soeur sera l'automne prochain en classe comprise entre le 1e et le 5e grade sont ceux qui font partie du groupe ayant la première priorité. Après que les élèves ayant l'un de leur frère/soeur dans l'établissement scolaire soient admis, ce sont les autres élèves qui vivent dans le secteur scolaire rattaché à l'école qui ont la deuxième priorité. S'il n'y a assez de sièges pour tous ceux qui font partie de ce groupe, on fait appel à une sélection aléatoire pour décider des élèves à être admis. Les autres élèves sont placés sur la liste d'attente.

Comment fonctionne la liste d'attente ?

Tous les élèves sont automatiquement placés sur la liste d'attente des écoles qu'ils ont classé sur leur application plus haut que l'école qui leur ont fait une offre. L'ordre selon lequel est placé un élève sur la liste d'attente dépend également des mêmes priorités d'admission que les offres. Si vous êtes sur la liste d'attente de l'école rattaché au secteur scolaire où vous vivez, votre place sur la liste d'attente est aléatoire pour ce qui est des autres élèves vivant dans le même secteur scolaire qui y figurent. L'école rattaché à votre secteur scolaire a bien établi un ordre sur sa liste d'attente à utiliser pour les offres qu'il fera pour tout siège qui deviendrait disponible entre la mi-mars et la mi-octobre. Vous pouvez contacter l'établissement scolaire pour information ayant trait à l'ordre selon lequel votre enfant est placé sur la liste d'attente. Les élèves vivant dans le secteur scolaire rattaché à une école qui demandent à y être admis après le délai prévu pour la demande d'admission seront portés au bas de la liste d'attente où figurent les élèves de ce secteur.

Quel établissement scolaire fera une offre à mon enfant au cas où il n'aurait pas été admis dans l'école rattaché au secteur scolaire où il vit ?

Il sera donné à votre enfant l'opportunité d'aller dans une autre école listée sur votre formulaire de demande d'admission OU dans une autre école du district dans lequel vous vivez. Nous vous conseillons vivement à faire des recherches sur d'autres établissements scolaires, surtout ceux du district où vous vivez, où vous aimeriez que votre enfant aille. L'annuaire des Kindergarten est une excellente ressource en ce sens—vous pouvez y trouver des cartes, une liste d'école admettant des élèves qui ne vivent pas dans le secteur qui leur est rattaché, et d'autres données ayant trait aux programmes particuliers dans le livre. Vous devriez surtout considérer les établissements scolaires qui auraient pu admettre l'année dernière des élèves ne vivant pas dans le secteur qui leur est rattaché, vu qu'ils ont probablement plus de places pour satisfaire à la demande d'admission d'enfants vivant cette année dans un autre secteur. Si nous ne pouvons pas vous faire l'offre d'autres écoles que vous avez choisies de lister sur votre formulaire de demande d'admission—ou si vous n'avez pas listé d'autres écoles sur le dit-formulaire—nous trouverons un siège pour votre enfant dans un établissement scolaire du district où vous vivez.

Comment devrions-nous classer des établissements scolaires sur le formulaire de demande d'admission en kindergarten ?

Vous devriez les classer / lister dans l'ordre selon lequel vous les préférez. L'ordre selon lequel vous classer un établissement scolaire sur votre formulaire n'a pas d'impact sur votre priorité d'admission dans cet établissement. Ainsi, si vous préférez que votre enfant aille dans un établissement scolaire qui n'est pas rattaché au secteur où vous vivez plutôt qu'à celui qui y est rattaché, vous devriez le classer en premier sur votre formulaire de demande d'admission. Si nous ne pouvons pas vous faire une offre dans l'établissement que vous avez classé en premier sur votre formulaire, vous pouvez tout de même tirer parti de la priorité dont vous jouissez au niveau de l'établissement rattaché au secteur où vous vivez. Donc vous ne serez pas lésé par rapport aux autres familles de votre groupe de priorité qui l'ont classé en premier.